

# DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES

à adresser à la DDTM du NORD – 62 boulevard de Belfort – CS 90007- 590-2 LILLE Cedex 03  
accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du demandeur

SEE / reçu le  
09 MARS 2020

Prénom : GERARD ..... Nom du demandeur : CORNIER .....

Propriétaire (possesseur ou fermier)     Délégué du propriétaire  
(délégation écrite Article R.427-8 du Code de l'Environnement)

Adresse : 48 Rue du Lt Baillat .....

Code Postal : 59112 ..... Commune : CARNIN .....

courriel : GERARD.CORNIER.0566 @ ORANGE.FR ..... n° tél. : 0611736079 .....

dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, sollicite à son bénéfice ainsi qu'à celui de ses ayants-droit ci après listés :

NOM - Prénom CORNIER GERARD CORNIER NICOLAS Mesurolles ARNAUD CARLIER Olivier DU TOIT Nicolas DU TOIT Constant	NOM - Prénom Le Rousse Cedric Sylvain NOBREUX CARLIER Jean-Pierre	NB : Demandeur et ayants-droit devront être en possession de la présente autorisation signée par l'administration et d'une délégation écrite du propriétaire
--	--	--

l'autorisation de destruction des espèces ci après listées, sur les territoires pour lesquels il bénéficie du droit de chasser et dans les conditions prévues par la réglementation (voir résumé au dos) :

ESPECES	PERIODES	Au titre de la protection de la faune et de la flore		Au titre de la protection des cultures sensibles		cadre réservé à l'administration	BILAN à compléter et renvoyer avant le 15 août 2020  (Le défaut de compte-rendu pourra entraîner le refus des demandes ultérieures)
		COMMUNES à compléter ↓	COMMUNES à compléter ↓	COMMUNES à compléter ↓	COMMUNES à compléter ↓	Décision n° <u>L7/2020</u>	
Corbeau freux – Cormelle	du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin 2020						
	du 11 juin au 31 juillet 2020	Non autorisé à ce motif					
Pie Bavarde (cf. Annexe)	du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin 2020						
	du 11 juin au 31 juillet 2020	Non autorisé à ce motif					
Lapin de garenne	du 15 août au 14 septembre 2019	Non autorisé à ce motif	Pas de précision exigée	Goussier Camphrier Candehaut TDF			
	du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars 2020	Non autorisé à ce motif					
Pigeon ramier	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019	Non autorisé à ce motif					
	du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2020	Non autorisé à ce motif					

Fait à CARNIN ..... le 6-07-2020

Fait à Lille ..... le 9 mars 2020

Signature du demandeur :

Pour le préfet et par délégation

Le Responsable de l'Unité Environnement

Bertrand SURCIN